

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le diplôme **CAPa métiers de l'agriculture** par apprentissage forme des salarié-e-s agricoles capables d'assurer les activités courantes sur un élevage, qu'il soit **bovin, porcin** ou **avicole** : alimentation, surveillance et soins aux animaux, conduite et entretien d'engins agricoles. Ils veillent également à la qualité de l'environnement et aux règles de sécurité et d'hygiène.

Cette formation vise l'obtention d'un premier diplôme en vue d'une **insertion professionnelle** ou d'une **poursuite d'étude**.

Les capacités visées sont **professionnelles** mais aussi **éducatives, citoyennes** et **sociales** (voyage d'études, visites d'exploitation, projets éducatifs, individualisation...)



CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir entre 16 (ou 15 ans après une classe de troisième) et 30 ans.
- Être apte physiquement à exercer le métier (visite médicale obligatoire à la MSA)
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur.

DUREE DE LA FORMATION

La durée d'un contrat d'apprentissage est en général de deux ans. Elle peut être portée à trois ans ou réduite à un an en fonction du niveau initial de l'apprenti.

Par année les apprenti-e-s suivent :

- 13 semaines de cours au CFA (455 heures) définies par un calendrier annuel.
- 34 semaines de formation pratique en entreprise.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Les séquences pédagogiques au CFA sont construites à partir de temps de face à face, de visites en entreprises, de travaux pratiques, de voyages d'études ou encore de temps d'individualisation. Une place importante est accordée à la pédagogie de l'alternance : utilisation de fiches-navettes entre le CFA et l'entreprise, annonce des thèmes abordés dans les prochaines semaines de présence au CFA, annonce des épreuves à venir, comptes rendus du travail effectué au CFA, insertion dans le livret d'apprentissage de fiches d'activités...

Enfin, en fonction des formations antérieures des apprenti-e-s, des contrats personnalisés sont proposés.

Diplôme de niveau V

Certificat d'aptitude professionnelle

CAPa Métiers de l'agriculture

Deux spécialisations au choix :
ruminants ou porcs-aviculture

CONTENUS DE LA FORMATION

Modules professionnels :

- travaux liés à la conduite d'élevage ;
- travaux liés à la production des aliments de l'élevage
- travaux liés à la conduite et à l'entretien courant des matériels, des équipements et des bâtiments.

Modules d'adaptation régionale :

«Valorisation et vente des produits de l'exploitation».

Modules généraux :

Français, mathématiques, histoire-géographie, vie sociale et professionnelle, éducation physique et sportive, informatique.

EVALUATION

Le diplôme est attribué à l'issue de deux années de formation après validation de 7 UC, unités capitalisables .

- 100% en contrôle continu
- Possibilité de passer les UC manquantes pendant 5 ans.

A noter que la formation de Sauveteur Secourisme au Travail est dispensée par le CFA et est validée par un certificat SST.





Diplôme de niveau V

Certificat d'aptitude professionnelle

CAPa Métiers de l'agriculture

Deux spécialisations au choix :
ruminants ou porcs-aviculture

CONTACTS

Tel:
02.99.45.14.59

e-mail :
cfa.st-aubin@educagri.fr

Site Web :
www.cfasaubinducormier.fr

Facebook :
CFA-Saint-Aubin-du-Cormier

Adresse
« La lande de la rencontre »
B.P. 12
35140 Saint Aubin du Cormier

DEBOUCHES

- Ouvrier ou ouvrière agricole dans une exploitation agricole, un groupement d'employeurs, une structure de remplacement....
- Conducteur ou conductrice d'engins agricoles dans une exploitation agricole, une entreprise de Travaux Agricoles (ETA), une Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA).

POURSUITE D'ETUDE

Admission en classe de Brevet Professionnel Agro Équipement, en BP REA (Responsable d'Exploitation Agricole) par apprentissage (niveau Bac) ou en CS TMA (tracteurs et machines agricoles) (ouverture au CFA en septembre 2018). Passerelle possible vers une première BAC PRO CGEA en formation initiale scolaire.

DEMARCHES A SUIVRE

- 1) Remplir un dossier de pré inscription (faire la demande au secrétariat du CFA).
- 2) Valider le projet de formation lors d'un entretien avec le Responsable de la formation
- 3) Rechercher une entreprise et signer un contrat d'apprentissage
- 4) Constituer un dossier d'admission au CFA.

FRAIS, SALAIRES & AIDES

La formation est gratuite pour l'apprenti. Il est rémunéré par sa structure d'apprentissage et son salaire est déterminé en pourcentage du SMIC. Ce pourcentage tient compte de son âge et de son année de formation.

L'apprenti perçoit par ailleurs des aides financées par la Région Bretagne : une aide au transport, à l'hébergement et à la restauration (Argoat), une aide au premier équipement ainsi que des tarifs préférentiels pour les déplacements en TER.

TAUX DE REMUNERATION

Le salaire de l'apprenti est déterminé en % du SMIC* (privé)

	16 / 17 ans	18 / 20 ans	21 ans et +
1 ^{ère} année	25 % du SMIC	41 % du SMIC	53 % du SMIC
2 ^{ème} année	37 % du SMIC	49 % du SMIC	61 % du SMIC
3 ^{ème} année	53 % du SMIC	65 % du SMIC	78 % du SMIC

(*) Ou minimum conventionnel, s'il est plus favorable. Secteur public majoration de 10 points (10% du smic)

